

Réunion de travail à la CAPS

concernant l'aménagement de la rue de l'Effort Mutuel

Le 18 avril 2008 à 10h30

Présents :

5 personnes de la CAPS (Le président Lamy Maire de Palaiseau, Madame Cullin, Madame Debruyère, Monsieur Gobron et une dame dont je n'ai pas pu retenir le nom, qu'elle veuille bien m'en excuser...).

Monsieur Fourré du bureau d'étude Progexial.

Monsieur Valette Maire Adjoint et Madame Geffray de la Mairie de Massy.

Messieurs Desodt et Gadenne représentant le comité des usagers et riverains de la rue (CURARE).

Guy Desodt a préparé une présentation vidéo en 21 diapositives récapitulant l'état d'esprit et les propositions des usagers et riverains résumées en 11 points. Il commence sa présentation à 10h40, juste avant l'arrivée de madame Debruyère. Il présente d'abord l'esprit dans lequel CURARE souhaite mener la discussion. Monsieur Lamy arrive juste au moment d'attaquer la première proposition pratique.

Point N°1.

Constatation : Besoin particulièrement critique de places de stationnement dans la partie haute de la rue (Commerces, Eglise, bibliothèque salle de sport, école-garderie...).

Curare propose de déplacer l'arrêt de bus 2003, actuellement devant l'église, à la rue du Cottage le long du parc pour enfants, de mettre l'arrêt de régulation à Estienne d'Orves, de changer le sens de circulation dans la boucle du Pileu.

La CAPS propose de changer l'itinéraire du bus. Il descendrait la rue de la Sablière pour s'arrêter au niveau du marché du Pileu, juste à côté de l'arrêt déjà existant (495 – 496) qui serait agrandi, puis repartirait par la rue de Verdun.

Conclusion : accord des participants sur la proposition de la CAPS, dans le but d'augmenter le nombre de places de stationnement disponibles au niveau de l'église. Le problème de la place de la régulation devient non crucial et pourra toujours être revu avec le transporteur.

Point N°2.

Constatation : Les plans du jour (au 19-04-2008) proposés par la CAPS présentent des places de stationnement réparties par modules de 2 x 5m, matérialisés par un marquage au sol longitudinal (parallèlement à l'axe de la chaussée) à 2m du trottoir et transversal (perpendiculairement à l'axe de la chaussée) tous les 5m. Les sorties de garages sont représentées protégées par des avancées de trottoir.

Curare propose : 1) de placer uniquement un marquage longitudinal (parallèlement à l'axe de la chaussée) depuis une sortie de garage jusqu'à la sortie de garage suivante sur toute la longueur, sans aucun marquage transversal (pas de matérialisation de la longueur théorique d'un véhicule),

2) de matérialiser la protection des sorties des garages uniquement par un

marquage au sol

3) de proscrire tout plot.

Les représentants de la mairie de Massy soutiennent le marquage uniquement selon l'axe de la rue sans délimitation transversale à 5m, depuis une sortie de garage jusqu'à la sortie de garage voisine. Par contre, ils réclament la présence de protections des sorties de garage par une avancée des trottoirs sur la moitié de la largeur d'une place de stationnement (1m), car les mairies reçoivent de nombreuses plaintes pour non respect des marquages par peinture.

Tout le monde proscrie les plots.

Conclusion : Après discussion, le consensus se fait sur la proposition des représentants de la mairie de Massy : marquage longitudinal de sortie de garage à sortie de garage, pas de délimitation transversale à 5m, sorties de garage avec avancées de trottoir de 1m au plus.

Point N°3.

Curare propose de rectifier les plans pour placer les passages pour piétons le mieux possible dans l'alignement des trottoirs, pour des questions "d'habitude" des piétons (on "coupe" au plus court !), et de sécurité (visibilité à la fois des piétons et des véhicules, protection des piétons). Cette demande a déjà partiellement été entendue, mais reste incomplètement remplie (exemples montrés en salle).

La CAPS répond qu'elle complétera sur les plans la réalisation de ce point.

Conclusion : proposition acceptée

Point N°4.

Curare demande l'implantation supplémentaire de 3 places de stationnement au niveau des N°18bis – 20 – 22 de la rue.

La CAPS est en désaccord pour des raisons de croisement de bus et de rétrécissement de la rue.

Curare insiste en indiquant que la rue fait 10 mètres de large à ce niveau.

Monsieur Fourré argue de la présence d'une légère courbure de la rue, qui risquerait d'empêcher de respecter la largeur réglementaire des trottoirs.

Monsieur Valette propose d'enlever, au niveau des N°18 - 18bis, une place qui est actuellement prévue, pour en gagner 3 à la hauteur des 20 - 22 (Gain positif).

Curare approuve la proposition de M. Valette

Monsieur Fourré dit que cette solution n'est pas faisable non plus

Conclusion : les personnes présentes n'étant pas d'accord sur la faisabilité de la solution proposée par M. Valette, il est demandé à Monsieur Fourré de l'analyser plus en détail.

Point N°5.

CURARE constate que, face à la résidence du parc de l'effort mutuel, les stationnements prévus sont du côté résidence (côté Palaiseau), alors que les besoins sont uniquement du côté pavillonnaire (Massy), et propose donc de changer le côté de stationnement. Cette interversion supposerait de déplacer l'arrêt du bus dans le sens montant en face de l'arrêt de bus dans le sens descendant.

La CAPS refuse car il est plus compliqué qu'on ne le croit généralement de modifier la place d'un arrêt de bus (accord des transporteurs et des riverains).

CURARE souligne dans ce cas la nécessité de prévoir un passage piétons au voisinage de la sortie de la résidence du parc de l'effort mutuel.

Conclusion : Accord de tous est donné sur ce point (passage piétons)

Point N°6.

CURARE réitère la demande faite lors d'une réunion du conseil de quartier du Pileu, par la tenante d'un commerce ambulant habitant au niveau des N° 34 – 36. Cette personne reçoit régulièrement des livraisons par camions qui stationnent un long moment.

La CAPS envisage d'abord de créer une place "Livraison", mais elle recule devant le risque d'occupation indue de la place par des véhicules particuliers...

Conclusion : La solution sera trouvée directement entre la mairie de Massy et la commerçante demandeuse que Curare est invité à mettre en relation avec Mme Geffray.

Point N°7.

CURARE demande d'allonger au maximum la portion de rue à 3 voies (1 montante et 2 descendantes) au niveau du carrefour avec l'avenue des Alliés. Il s'agit de permettre au maximum le dégagement de la rue par les véhicules qui tournent à droite vers Palaiseau, en particulier en réduisant très sensiblement l'emprise des bacs à fleurs prévus au plan.

Conclusion : *La CAPS prend positivement acte* de cette proposition. Toutefois le carrefour sera ultérieurement aménagé en "rond point", et il est donc raisonnable d'y limiter les frais.

Point N°8.

CURARE propose de placer un plateau surélevé sous le pont sous la N444, et d'y ajouter un passage pour piétons. Les raisons de ces demandes sont la vitesse jugée souvent excessive dans cette zone rectiligne, et l'habitude de certains piétons de traverser à cet endroit.

La CAPS et les représentants de la mairie de Massy posent le problème de la visibilité sous ce pont, en particulier le matin et le soir, lorsque le soleil est bas. Un plateau surélevé sous le pont risquerait de surprendre les conducteurs. La traversée de la chaussée sous le pont pourrait s'avérer dangereuse pour les piétons peu visibles.

Conclusion : *Accord général* pour placer un passage protégé pour piétons plutôt à la sortie du pont vers les bas numéros de la rue, et poser éventuellement des barrières le long des trottoirs sous le pont. La question du ralentissement est posée en termes de "coussins berlinois" qui seraient posés ultérieurement, si le nouvel usage de la rue montrait encore des excès de vitesse (période d'analyse estimée à 6 mois).

Point N°9.

CURARE redit son accord pour la présence de bacs à fleurs dans la rue, mais sans excès et uniquement

dans la mesure où ils ne vont aucunement contre les points évoqués ci-dessus.

Conclusion : Accord général sur ce point.

Point N°10.

Curare demande l'aménagement du petit parking (~5 places) placé entre le marché du Pileu et la boulangerie. Actuellement la sortie ne peut se faire qu'en marche arrière (problème de sécurité) et avec un saut de trottoir trop élevé.

La CAPS signale qu'il est déjà prévu de rectifier la hauteur du trottoir

Monsieur Lamy pose la question de la propriété de cette parcelle.

Conclusion : Accord général pour un aménagement de ce parking dans le cas où la parcelle serait dans le domaine public.

Point N°11.

CURARE demande de placer des limitations courtes de la durée du stationnement dans toute les zones proches des commerces (Pharmacie, Boulangerie).

Les représentants de la mairie de Massy indiquent que, en accord avec les pharmaciennes qui proposeront également du stationnement sur leur propriété, deux emplacements à courte durée seront mis en place côté Massy. A voir à l'usage si ce nombre sera suffisant (période d'analyse estimée à 6 mois).

Monsieur Lamy reste sceptique sur le bien fondé de la pose de bornes de stationnement minute comme il en est fait usage au centre-ville de Palaiseau. En effet, leur efficacité repose trop sur la présence de la police. L'usage du parking au voisinage de la boulangerie montrera si elles sont nécessaires ou non.

Conclusion : Accord pour les 2 places de « stationnement-minute » face à la pharmacie. Le type de régulation du stationnement dans le petit parking près de la boulangerie reste à définir à l'usage par la Mairie de Palaiseau.

Conclusions pour l'ensemble de la réunion du 18-04-2008

Sur les 11 points proposés par Curare, 10 ont reçu une réponse finale approuvée par tous les participants. Le seul point non tranché est le point N°4, pour lequel il est demandé à M. Fourré d'effectuer un complément d'analyse technique.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 11h55.

Remarque émise par Curare après la réunion: le seul point non tranché n'affecte pas la première tranche de travaux (enfouissement des réseaux), mais uniquement la deuxième, qui comporte la réfection de la chaussée et des trottoirs. Ce n'est donc pas un point bloquant pour le démarrage de la première tranche de travaux.

Compte rendu de séance dressé par Patrice Gadenne.